



Corbeau familier, Corneille d'Inde (*Corvus splendens*)

FICHE
RETOUR
D'EXPÉRIENCE

Détection précoce et lutte contre le Corbeau familier à La Réunion (2005-2022)

L'Office français de la biodiversité (OFB)

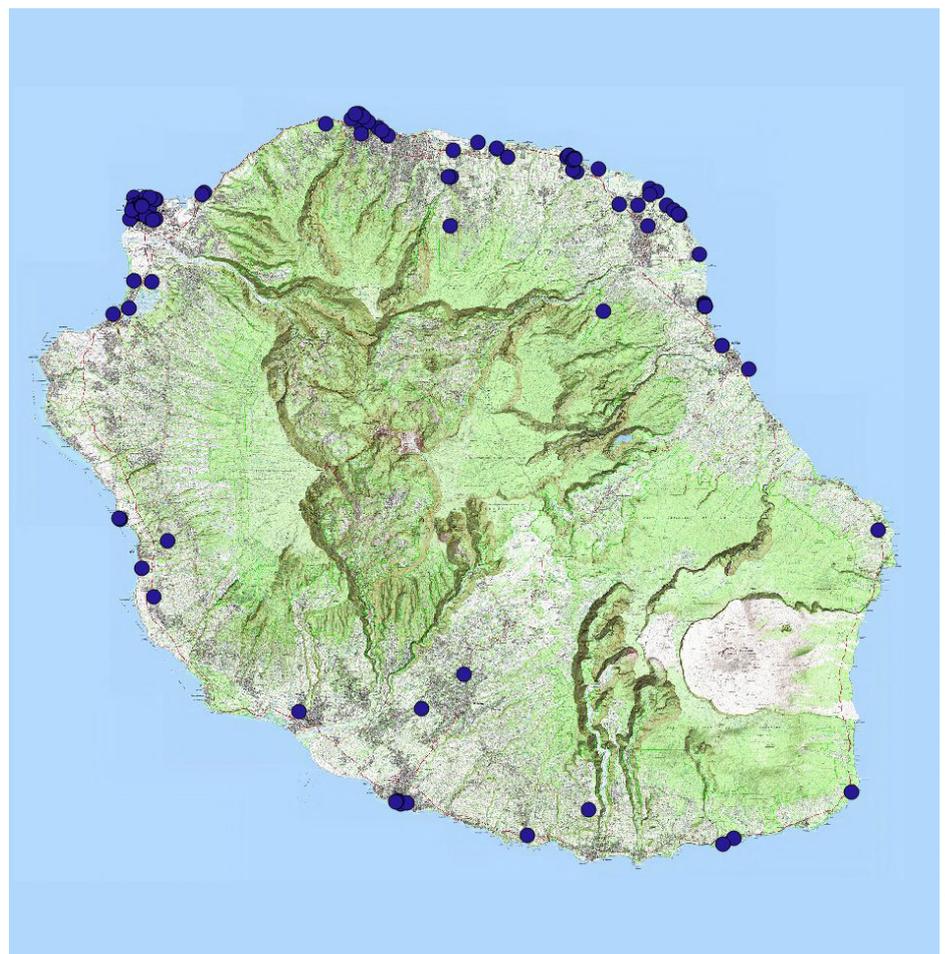
Établissement public de l'État dédié à la sauvegarde de la biodiversité dont l'une des priorités est de répondre de manière urgente aux enjeux de préservation du vivant.

Créé au 1^{er} janvier 2020 par la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019, l'OFB est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Il regroupe les agents de l'ex-Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'ex-Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Dans les territoires ultramarins, sa représentation est assurée par la Direction des outre-mer.

Cet établissement public est responsable de 5 missions complémentaires :

- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages ;
- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage ;
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques ;
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels ;
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.

De 2005 à 2022, l'OFB a été chargé par la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de La Réunion, de la coordination de la gestion du Corbeau familier (*Corvus splendens*).



1 Signalements de Corbeau familier de 2002 à 2022

Contact : Sarah Caceres, cheffe de l'unité technique connaissance océan Indien, Service connaissance et appui aux territoires, Direction des outre-mer

sarah.caceres@ofb.gouv.fr

Sources : Borbonica, especesinvasives.re, faune-réunion, données IRI.

FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LA GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Cette expérience de gestion complète celles des volumes 2, 3 et 4 de l'ouvrage « [Les espèces exotiques envahissantes : connaissances pratiques et expériences de gestion](#) », dans la collection *Comprendre pour agir* de l'OFB.

Sites d'intervention

La voie d'introduction du Corbeau familier dans les îles se fait via le transport maritime : en effet, cet oiseau colonise de nouveaux territoires en se déplaçant sur des bateaux (Fig. 2). Il est aujourd'hui présent dans les principaux ports de commerce des îles du sud-ouest de l'océan Indien, à l'exception des Seychelles où il a été éradiqué en 1994. Des arrivées de corbeaux sur des bateaux ont été observées plusieurs fois dans le grand port maritime de La Réunion (GPMDLR), qui semble être son principal point d'entrée sur l'île, suivi par les ports de plaisance. La provenance exacte des individus n'est pas connue à ce jour, les possibilités étant nombreuses au regard de l'importance du trafic maritime dans la zone (Fig. 3). Néanmoins, il n'est pas exclu qu'une partie d'entre eux provienne de l'île Maurice, où la population de Corbeaux familiers est en expansion ces dernières années.

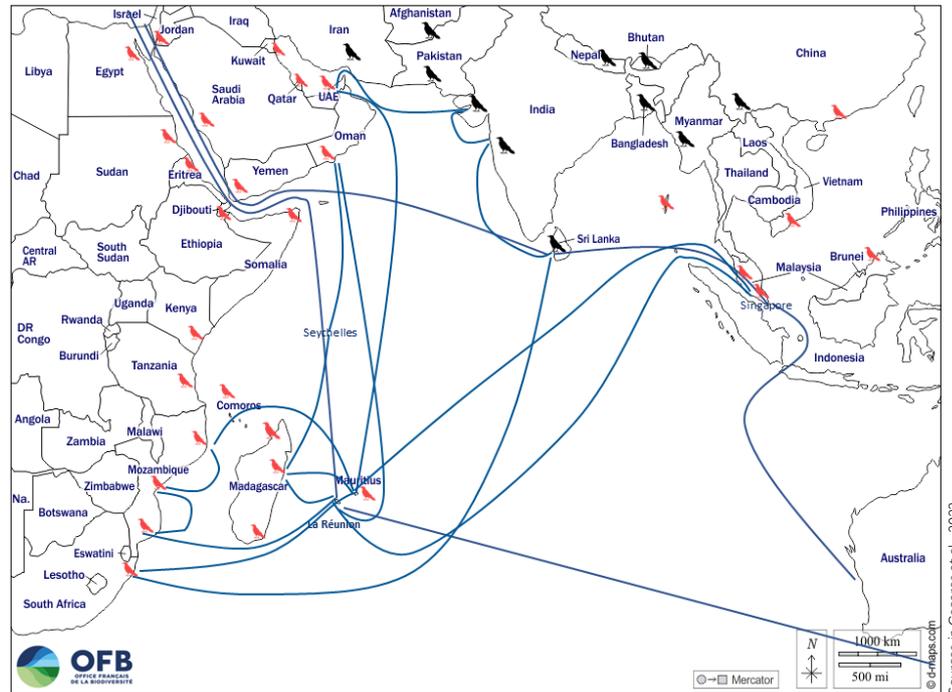
En 1861, Vinson (*in* Cheke, 1987) mentionnait la présence de corbeaux relâchés à La Réunion, qui auraient été présents sur l'île durant une courte période, puis qui auraient disparus par la suite. Cette mention ne comporte cependant aucune indication quant à l'espèce concernée.

Les premières mentions de celle-ci à La Réunion datent de 2002, et figurent sur le portail Borbonica (plateforme régionale de diffusion de données naturalistes développée dans le cadre du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel). De 2002 à 2022, le Corbeau familier a été observé dans 15 communes de l'île sur 24 (Fig. 1) : La Possession, Le Port (Fig. 4), Le Tampon, Saint-André, Saint-Benoit (Fig. 5), Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne, Saint-Joseph, Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Paul, Saint-Philippe et Saint-Pierre.

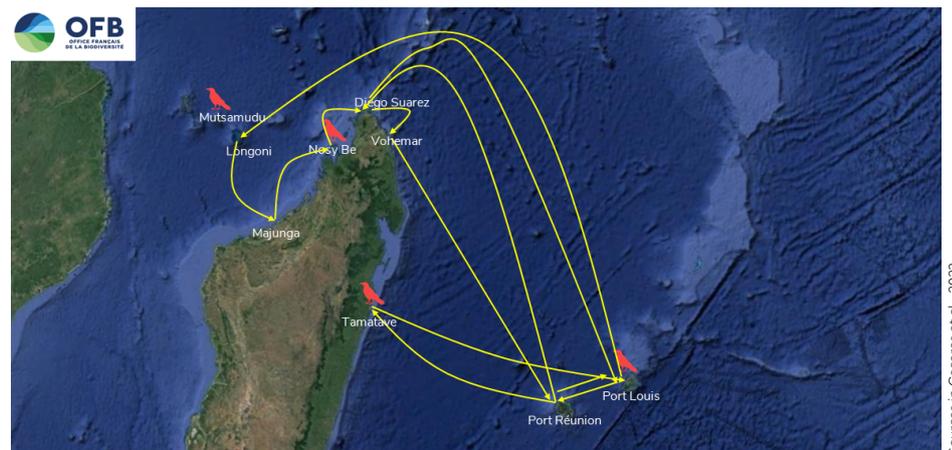
La lutte contre le Corbeau familier, débutée en 2005, est une des plus anciennes interventions mises en œuvre contre une espèce exotique envahissante (EEE) animale dans le département.

Nuisances et enjeux

Le Corbeau familier est considéré comme l'une des espèces d'oiseaux les plus envahissantes au monde. Originaire des zones tropicales et subtropicales du globe, il fait preuve d'une grande adaptabilité écologique : tolérance à une large gamme de températures ambiantes, forte capacité de reproduction, comportement



2 Principales grandes lignes maritimes arrivant à La Réunion et répartition du Corbeau familier dans la zone océan Indien. Silhouette noire : indigène ; silhouette rouge : introduit



3 Principales lignes maritimes inter-régionales arrivant à La Réunion et répartition du Corbeau familier



4 Corbeau familier dans la ville du Port, mai 2021



5 Corbeau familier à l'embouchure de la rivière des Roches (commune de Saint-Benoit), mars 2022

alimentaire généraliste et opportuniste, capacités d'apprentissages et d'innovations comportementales. Il possède le potentiel pour coloniser dans un premier temps le littoral de l'île, puis de se disperser à l'intérieur des terres, y compris en altitude.

Contrairement à de nombreux autres territoires, le Corbeau familial n'est pas encore naturalisé à La Réunion. Sur la base des nuisances qu'il occasionne dans ces autres territoires où il a été introduit, plusieurs impacts négatifs sont cependant suspectés à La Réunion, sur la biodiversité, les activités économiques et/ou la santé humaine.

Il pourrait prédateur et menacer la survie d'espèces indigènes et endémiques telles que l'Oiseau blanc (*Zosterops borbonicus*), le Busard de Maillard (*Circus maillardi*, en danger d'extinction*), la Gallinule poule-d'eau (*Gallinula chloropus*), le Gecko vert de Manapany (*Phelsuma inexpectata*, en danger critique d'extinction*), la Tortue verte (*Chelonia mydas*, en danger d'extinction*), le Petit Molosse de La Réunion (*Mormopterus francoismoutoui*) et la Roussette noire (*Pteropus niger*, en danger critique d'extinction*).

Le Corbeau familial pourrait par ailleurs faciliter l'introduction d'agents pathogènes (maladie de Newcastle, Influenza aviaire, West Nile, pathogènes entériques) représentant un risque important notamment pour l'avifaune indigène de La Réunion, mais également pour la santé animale (élevages) et humaine.

Il pourrait également faciliter la dispersion d'espèces de plantes très envahissantes, telles que le Bois noir (*Albizia lebbek*), le Latanier de Chine (*Livistona chinensis*) ou le Tulipier du Gabon (*Spathodea campanulata*).

Enfin, le Corbeau familial pourrait avoir un impact significatif sur certaines activités économiques et notamment les élevages de volailles et les cultures fruitières.

Interventions

Objectifs :

Les interventions visaient l'éradication de l'espèce dans l'île. Les risques de réinvasion en continu sont très importants en raison de sa répartition actuelle dans la zone (Fig. 2) et il est indispensable de maintenir une vigilance ultérieure constante pour éviter que l'espèce ne s'installe. Conjointement à cette élimination, l'objectif était également de mettre

en place un réseau d'observateurs pour augmenter l'efficacité des signalements, mieux connaître la répartition de l'espèce sur l'île et faciliter les interventions après les détections.

Concertation :

La DEAL de La Réunion a confié la coordination des opérations de destruction à l'OFB, un des animateurs du plan opérationnel de lutte contre les espèces invasives à La Réunion (POLI 2019-2023), en particulier dans le cadre de son action n° 25 qui vise à éradiquer les espèces animales émergentes dans le département. Les actions de sensibilisations et de formations organisées dans le cadre de cette opération répondent aussi à l'action n° 22 du POLI, également animée par l'OFB, dont l'objectif est la montée en compétence des acteurs locaux mobilisés en faveur de la gestion de la faune exotique envahissante de l'île.

La remontée des signalements s'est faite de plusieurs manières : via les réseaux d'observateurs (la Société d'études ornithologiques de La Réunion (SEOR), les Lieutenants de Louveterie (LL), l'Initiative pour la restauration écologique en milieu insulaire (IRI), la Fédération départementale des chasseurs de La Réunion (FDC974)), les plateformes de sciences participatives (especesinvasives.re, faune-reunion.fr), ou en direct vers l'OFB. Cette pluralité des sources d'informations implique des liens étroits et réguliers entre les différentes structures pour une gestion correcte des signalements et leur contrôle.

Des discussions pour la prise en compte du Corbeau familial ont eu lieu avec le GPMDLR, dans le cadre de leur étude sur la biosécurité, visant à prévenir le risque d'introduction d'espèces envahissantes.

Sensibilisation et mobilisation d'un réseau d'observateurs :

Afin d'améliorer l'efficacité des observations et d'augmenter le nombre de signalements, des formations ont été organisées et des actions de sensibilisation effectuées par l'OFB. En 2021, 8 jours ont été consacrés à la formation de 61 agents des organismes mobilisés pour la gestion de la faune exotique envahissante : le Parc national de La Réunion, l'Office national des forêts (ONF), le service péril animalier de l'aéroport Roland Garros, la société publique locale Edden, l'association pour la valorisation de l'entre-deux monde (Ave2M) et le GPMDLR. Ces journées

comprenaient une séquence de présentation de l'espèce, et des échanges plus généraux sur la problématique des EEE.

Les personnes qui observent le corbeau et connaissent les habitudes d'un individu dans un lieu n'ont pas spécialement connaissance du statut invasif de cette espèce, ne sont pas forcément touchées par la sensibilisation sur les espèces invasives et ne signalent pas systématiquement leurs observations via les plateformes en ligne. En conséquence, en 2022 un travail important de recueil d'information a été mené sur le terrain. Les actions de sensibilisation ont ainsi ciblé les zones de signalements déjà connus de Corbeau familial. L'objectif était de rencontrer sur place les observateurs potentiels et de leur distribuer une affiche avec une photo de corbeau et les coordonnées de l'OFB pour transmettre les signalements. Ces dix jours et demi dédiés à la sensibilisation ont eu lieu dans les communes de Saint-André, Saint-Benoit, Bras-Panon, Saint-Pierre, La Possession, Sainte-Suzanne, Le Tampon et Sainte-Marie. Lors de réunions, y compris sur le terrain, l'IRI a également mené des actions de sensibilisation en 2022 (Fig. 6). Enfin une affiche en français et en anglais a été réalisée en partenariat avec le GPMDLR et la DEAL, dans l'objectif de la distribuer aux compagnies maritimes (Fig. 7).



6 Affiche de sensibilisation à la détection précoce de l'IRI

*D'après la Liste rouge des espèces menacées en France



7 Affiche sur le Corbeau familial ayant vocation à être distribuée aux compagnies maritimes

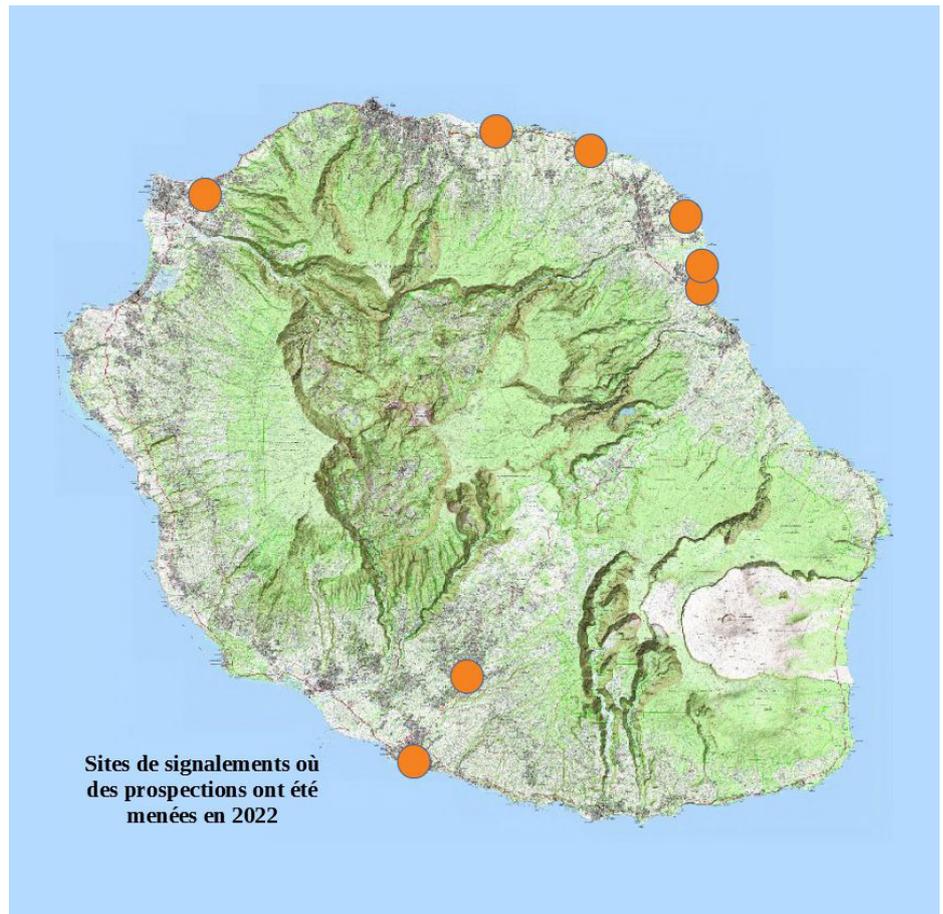
Prospections avant les interventions de gestion

De 2005 à 2021, des missions ponctuelles de repérage ont été effectuées en fonction des signalements et du plan de charge de l'OFB. Suite à l'augmentation des signalements en 2021, l'établissement a renforcé la vigilance sur cette espèce, conduisant à la réalisation de mars à août 2022, de 11 missions spécifiquement dédiées à son repérage (Fig. 8).

Ces missions avaient pour but de confirmer l'identification du Corbeau familial, de préciser ses localisations, d'identifier ses habitudes et d'évaluer la faisabilité d'opérations de tir au regard du contexte humain de chaque site : fréquentation de la zone (périodes et heures notamment), chemins d'accès à la zone, habitations environnantes, etc. Afin d'optimiser les déplacements, ces missions ont été couplées avec les actions de sensibilisation déjà détaillées.

Environ 10 % des signalements étaient assortis de photographies ou de vidéos réalisées avec un smartphone. Dans la majorité des cas, ces éléments visuels validaient la donnée. Néanmoins pour d'autres observations, les vérifications de terrain ont conduit à ne pas valider l'identification. Plusieurs types d'erreurs ont ainsi été recensés : suite à des contacts auditifs et plus rarement à des contacts visuels.

Le Corbeau familial est parfois détecté à ses cris caractéristiques, inhabituels



8 Localisation des sites de prospections en 2022

à La Réunion. Les cris d'autres espèces d'oiseaux peuvent ressembler à ceux des corbeaux, en particulier lorsque l'observateur se trouve à une distance importante de l'animal. Plusieurs confusions ont ainsi eu lieu, notamment avec des espèces de la famille des *Psittacidae* : en juin 2021, des cris entendus dans les hauts de la commune de Saint-Denis étaient en fait ceux d'un individu de cette famille (sans précision de l'espèce) ; en mai 2022, sur la commune de la Possession, des cris identifiés comme étant ceux d'un corbeau étaient en réalité ceux d'une espèce de Ara (probablement un Ara bleu, *Ara ararauna*) ; les cris signalés sur la commune du Tampon de juin à août 2022 se sont avérés être ceux d'une Amazone à front bleu (*Amazona aestiva*).

Des confusions ont également été mises en évidence à la suite de contacts visuels (avec ou sans clichés) : un corbeau signalé en octobre 2023 sur la commune de la Plaine des Palmistes s'est avéré être un Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*) perché sur un fil électrique ; un individu signalé en janvier 2024 sur la commune de Saint-Paul était en réalité un individu mélanique de Martin triste (*Acridotheres tristis*).

Ces quelques exemples soulignent l'importance de la reconnaissance de terrain préalablement aux interventions de destruction. Ces contrôles ont nécessité du temps d'agent et la mobilisation de plusieurs structures (OFB, IRI, LL, FDC974, SEOR).

Enfin, certains individus restaient discrets et farouches, aussi la technique de la repasse sonore (diffusion de cris de corbeaux avec un haut-parleur pour attirer les oiseaux) a été utilisée pour confirmer leur présence : cette repasse a parfois très bien fonctionné (réaction immédiate du corbeau, venant tout près du haut-parleur), et dans d'autres cas n'a entraîné aucune réaction de l'oiseau dont l'identification était attendue.

Élimination des Corbeaux familiaux

Les opérations d'élimination débutées en 2005 ont été planifiées au fur et à mesure des signalements. À leur arrivée à La Réunion, les Corbeaux familiaux colonisent généralement les zones urbaines et péri-urbaines (ports et agglomérations) très

fréquentées par le public (Fig. 9 et 10). Une forte sécurité est donc essentielle pour ces opérations.

Après confirmation de l'identification et précision de la localisation, l'OFB prévient la mairie concernée, le gestionnaire du site, et la gendarmerie ou la police selon les cas. Lorsque l'observateur initial était un riverain, la date de l'opération de lutte lui a été communiquée, afin de recueillir ses informations et ses observations sur la présence et le comportement du corbeau la veille ou le matin même de l'intervention pour permettre une meilleure efficacité.

En fonction du site et des besoins de sa sécurisation, les missions ont été organisées avec un ou plusieurs agents en plus du tireur. Une fois le corbeau localisé, une évaluation systématique du risque a été faite en fonction de l'endroit où il était posé (Fig. 11). Soit le tir était possible et le tireur se positionnait de manière à éviter les risques (angle de tir en hauteur, absence de risque sur des personnes ou des biens sur la trajectoire), soit il a été nécessaire de provoquer le déplacement du corbeau jusqu'à une zone de tir plus appropriée par l'utilisation de la repasse sonore et/ou traque de l'animal vers les tireurs postés (Fig. 12).

Les modalités de tir ont été adaptées au contexte urbain : utilisation de fusil de chasse avec de la grenaille ou de carabine à air comprimé ; tir à vue vers le haut en prenant en compte la retombée des plombs. Le tir à balle a été proscrit.

En résumé, les opérations de lutte contre le Corbeau familier à La Réunion ont imposé :

- d'intervenir au plus tôt à la suite d'un signalement ;
- d'apporter un soin extrême à la reconnaissance des zones d'interventions préalablement à toute action d'élimination ;
- de faire preuve d'adaptabilité dans la réalisation de ces opérations ;
- d'adapter les modalités de tir aux contextes urbains ;
- d'éviter de tirer lorsque toutes les conditions de sécurité n'étaient pas réunies.



9 Corbeau familier sur un câble électrique (commune de Sainte-Suzanne), mai 2022



10 Corbeau familier sur du mobilier urbain (commune de Saint-Denis), mai 2023



11 Repérage de l'oiseau avant l'opération de tir (commune du Port), juillet 2022



12 Opération de destruction, à l'aide de la repasse sonore (commune du Port), juillet 2022

Résultats et bilan

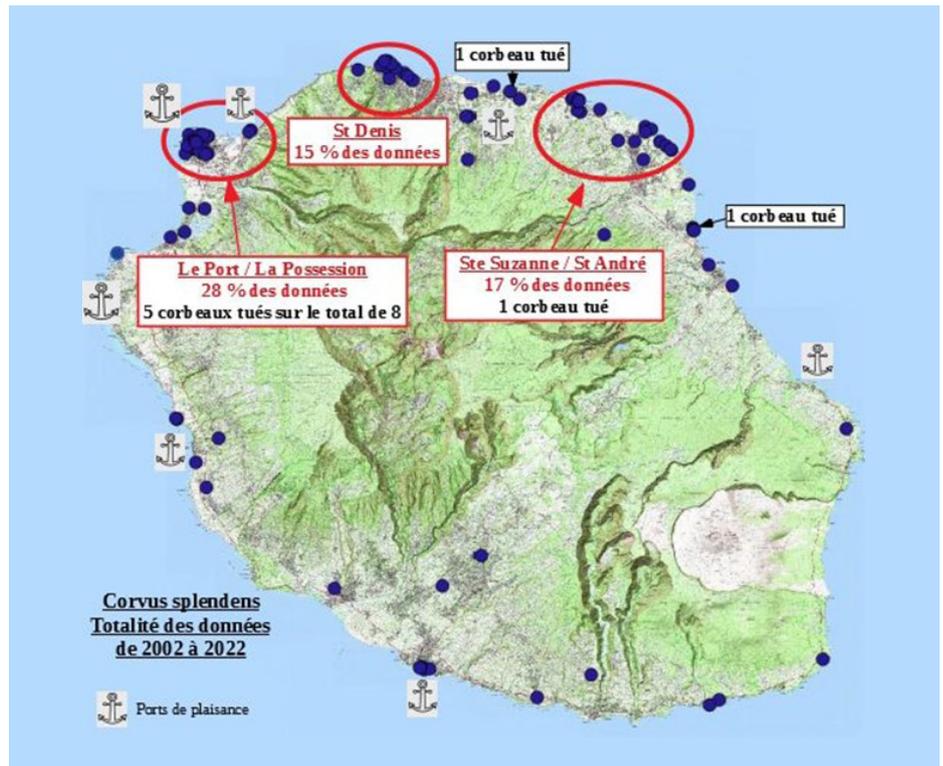
Résultats techniques

Évolution des signalements de 2002 à 2022

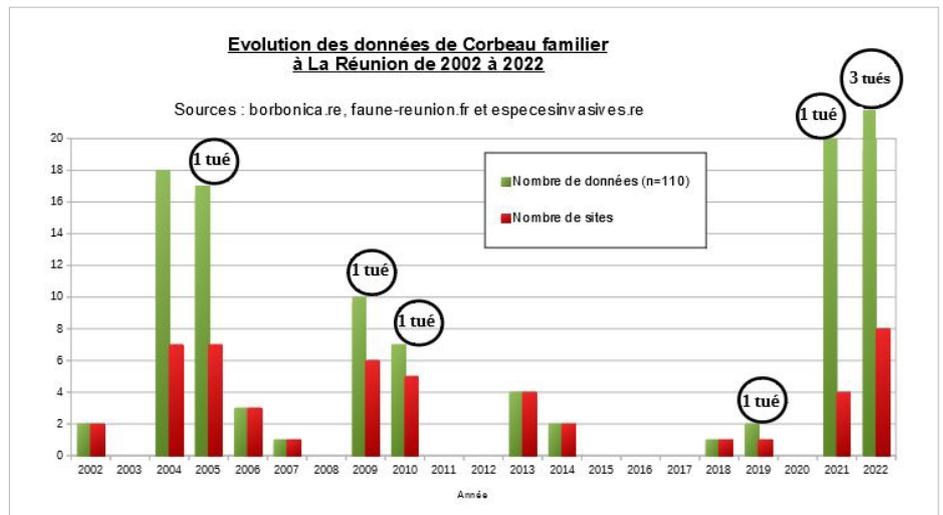
Une grande majorité des signalements concerne le nord de l'île. La ville du Port concentre le plus grand nombre d'observations (presque 30 % des données), suivi par les centres-villes et les zones littorales de Saint-Denis, Sainte-Marie, Saint-André, et Sainte-Suzanne (Fig. 13). Par ailleurs, la plupart de ces signalements concernent un individu solitaire (93 % des données), dans des zones de basse altitude (96 % des données à moins de 250 m d'altitude). Les signalements concernent presque toujours des terrains publics (95 % des observations) : places, rues, routes, ports, parcours de santé, etc.

Le jeu de données est peu important (n=110). Ces données ne résultent pas d'un protocole préétabli, mais de signalements spontanés. Aussi, est-il difficile d'en tirer des conclusions robustes. Cela permet cependant d'émettre quelques hypothèses :

- les arrivées de corbeaux par bateau semblent entraîner des pics de signalements pendant plusieurs mois ;
- les corbeaux peuvent être observés plusieurs jours, voire plusieurs semaines au même endroit, puis ne plus être vus. Dans les jours où les semaines qui suivent, de nouveaux signalements sont transmis dans d'autres secteurs, quelquefois éloignés de plus de 60 km de la première observation. Souvent reproduit, ce scénario laisse penser qu'ils sont très mobiles, et qu'ils prospectent d'autres territoires après une phase d'adaptation succédant à leur arrivée ;
- le nombre de signalements diminue après les tirs de destruction ;
- même quand il n'y a pas eu de tir de destruction, le nombre de signalements diminue jusqu'à l'arrivée de nouveaux individus. Cela pourrait s'expliquer soit par la mort des oiseaux ou leur départ, soit par une plus grande discrétion des individus après leur dispersion sur le territoire, soit pour ces deux raisons cumulées ;
- de longues périodes sans signalement (2 à 4 ans) alternent avec des périodes où de nombreuses personnes, qu'elles soient naturalistes ou non, en transmettent. Cela laisse penser que quand un corbeau arrive, il ne passe pas inaperçu. La remontée régulière des signalements est donc capitale.



13 Signalements de Corbeau familial de 2002 à 2022 et résultats des tirs



14 Historique des données de Corbeau familial de 2002 à 2022

L'analyse de la répartition temporelle des signalements ne fait pas ressortir de période privilégiée ni de saisonnalité : les données concernent tous les mois de l'année, de manière variable d'une année à l'autre, et des corbeaux ont été tués en mars, mai, juin, juillet, septembre, octobre et novembre.

Résultats des opérations d'élimination

Au total, 8 corbeaux ont été tués de 2005 à 2022 : 3 de 2005 à 2010, et 5 de 2019 à 2022, sur les communes du Port,

de Sainte-Marie, de Saint-Benoît et de Sainte-Suzanne (Fig. 13, 14 et Tab.1). Certaines opérations ont été infructueuses, car le corbeau n'a pas été vu ce jour-là malgré le repérage préalable.

Tous les corbeaux ont été tués par les agents de l'OFB à l'exception de celui sur la commune de Saint-Benoît en mars 2022. Celui-ci a été tué par un riverain à l'aide d'une carabine à air comprimé « Insert Gaz Technology », à une distance d'environ 10 m alors qu'il était perché sur un avocatier dans son jardin.

Tableau 1. Récapitulatif des 8 corbeaux tués de 2005 à 2022

Date	Commune	Lieu / support	Type d'arme
17/11/2005	Le Port	Commissariat / Banian	Fusil / Calibre 12
14/10/2009	Sainte-Marie	Devant la mairie	Fusil / Calibre 12
03/09/2010	Le Port	Poste / Banian	Fusil / Calibre 12
05/03/2019	Le Port	Commissariat / Banian	Fusil / Calibre 12
21/05/2021	Le Port	Centre-ville / Palmier	Fusil / Calibre 12
17/03/2022	Saint-Benoit	Quartier Beauvallon / Avocatier	Carabine à air comprimé 12 Joules
23/06/2022	Sainte-Suzanne	Centre-ville / Cocotier	Fusil / Calibre 12
04/07/2022	Le Port	Parcours sportif littoral nord / Filao	Fusil / Calibre 12

Deux semaines auparavant, un corbeau avait été signalé à 500 m de cette localité et l'OFB y avait effectué trois missions de prospection au cours desquelles de nombreuses personnes ont été sensibilisées. Il est possible que ces actions de sensibilisation aient favorisé la prise d'initiative par ce riverain. Cette action n'a pas été réalisée dans un cadre légal (l'arrêté préfectoral définissant les structures habilitées au tir), mais cette personne a immédiatement prévenu l'OFB, et lui a ensuite remis le cadavre.

Bilan financier des opérations de tir

À toutes ces étapes, la lutte contre le corbeau repose sur la mobilisation importante de plusieurs structures : DEAL, OFB, Louveterie, SEOR, IRI et FDC. Toutes les composantes (mobilisation des réseaux d'observateurs, gestion des signalements, sensibilisation, prospections, tir, etc.) sont indispensables pour une lutte efficace, mais seul le bilan concernant les opérations de tir réussies a été quantifié.

Hormis le tir par un riverain, les sept opérations couronnées de succès ont mobilisé les moyens humains détaillés dans le tableau 2.

Tableau 2. Nombre d'opérateurs mobilisés par structure lors de chaque opération de tir réussie

Dates	Site	Nombre d'opérateurs
17/11/2005	Le Port	OFB tir (2 agents) ; sécurisation du site Police nationale
14/10/2009	Sainte-Marie	OFB tir (2 agents) ; sécurisation du site Gendarmerie et Police municipale
03/09/2010	Le Port	OFB tir et sécurisation du site (2 agents)
05/03/2019	Le Port	OFB tir et sécurisation du site (2 agents)
21/05/2021	Le Port	OFB (3 agents) tir ; sécurisation du site LL (1 agent), DEAL (1 agent)
23/06/2022	Sainte-Suzanne	OFB (5 agents) tir et sécurisation du site
04/07/2022	Le Port	OFB (5 agents) tir et sécurisation du site ; LL (1 agent), PnRun (1 agent) sécurisation du site

Perspectives

Au regard de la biologie/écologie du Corbeau familier et du risque important que son installation représente pour La Réunion, il est indispensable d'intervenir le plus précocement possible à chaque nouvelle arrivée sur le territoire. Les moyens alloués par l'OFB et ses partenaires à la lutte menée de 2005 à 2022 ont contribué à empêcher jusqu'à présent cette installation sur l'île. Néanmoins, au regard de l'augmentation du nombre de signalements ces dernières années, certaines préconisations peuvent être formulées afin d'optimiser les interventions.

Il est ainsi nécessaire de poursuivre l'amélioration de la détection précoce et des interventions contre les corbeaux dans l'enceinte du Grand port maritime : sensibilisation des compagnies maritimes et rappel des peines encourues pour l'introduction de cette espèce dans le territoire ; identification des zones de moindre risque où le tir par arme (à feu ou à vent) pourrait être réalisable et des zones plus sensibles où la capture d'individus par pièges de type corbeautière (avec utilisation ou non de repasse sonore) pourrait être testée.

La sensibilisation des acteurs du territoire et de la population est un point clé des opérations de détection précoce et d'intervention rapide. Le renouvellement régulier de messages d'information et de sensibilisation doit être prévu. En effet, dans les jours qui suivent les

diffusions dans les médias, le grand public est plus attentif et les signalements augmentent. Après un certain temps, le sujet est moins présent à l'esprit des observateurs potentiels et le nombre de signalements diminue. Un ciblage prioritaire de ces campagnes d'information pourrait être établi sur la commune du Port qui concentre le plus grand nombre de signalements de corbeaux.

L'augmentation de la pression d'observation et de la remontée rapide des signalements est un important facteur de réussite. Certains sites favorables aux corbeaux pourraient être ciblés, tels que les ports de plaisance (Sainte-Marie, Saint-Pierre, etc.), les sites d'enfouissement des déchets et les déchetteries à proximité du littoral.

L'arrêté préfectoral initial de lutte ne permettait d'intervenir qu'aux agents de l'OFB et de l'ONF. Il était nécessaire d'élargir le panel des structures pouvant y participer, afin de démultiplier les actions et réduire les délais d'intervention. C'est chose faite depuis le nouvel arrêté de 2023. En plus des agents de l'OFB, il autorise sous certaines conditions d'autres acteurs à intervenir et notamment les lieutenants de Louveterie, et les agents de plusieurs associations (FDC974, IRI, SEOR).

Les actions se poursuivent et un 9^e corbeau a été tué en juin 2023 par les agents de l'OFB sur la commune du Port. En novembre 2023, le GPMDLR

a donné l'alerte suite à la détection d'un corbeau dans l'enceinte portuaire. L'opération coordonnée par l'IRI, la FDC et la Louveterie n'a pas abouti ; l'individu non vu le jour de l'opération n'a d'ailleurs plus été signalé depuis.

Valorisation des actions

Le rapport présentant l'ensemble de cette opération a été mis en ligne sur le site Internet du groupe Espèces invasives de La Réunion (GIEIER) (especiesinvasives.re) et sur les sites du centre de ressources Espèces exotiques envahissantes et du réseau EEE outre-mer. Il a également été diffusé via les lettres d'actualités de ces deux dispositifs.

Les observations réalisées ont été enregistrées par les agents de l'OFB sur la plateforme du GEIR. Administrée par la DEAL, cette plateforme permet au grand public de faire des signalements. Préalablement vérifiées par des experts, les données sont ensuite transmises à Borbonica. La plateforme du GEIR permet également à l'OFB (validateur des données d'observations des mammifères, des oiseaux et des reptiles) d'indiquer les suites données à ces signalements (pas de suite ou prélèvement).

Plusieurs articles ont été publiés dans des journaux périodiques, et un reportage télévisé intitulé « Le Corbeau familier pourrait menacer les oiseaux de La Réunion », a été réalisé en juin 2023 par Réunion la 1^{re}, à la suite d'une opération de tir réussie.

Réglementation

Le Corbeau familial est inscrit sur la liste des espèces exotiques envahissantes pré-occupantes pour l'Union européenne par le règlement d'exécution (UE) 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016.

Dès 2005, l'introduction de toutes les espèces de la famille des *Corvidae* a été interdite dans le département de La Réunion par arrêté préfectoral.

L'introduction dans le milieu naturel du Corbeau familial est interdite à La Réunion par l'arrêté ministériel du 9 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes animales sur le territoire.

L'introduction sur le territoire, y compris le transit sous surveillance douanière, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de toutes les espèces de *Corvidae* sont interdits par l'arrêté ministériel du 28 juin 2021 relatif à la prévention des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de La Réunion – Interdiction de toutes utilisations sur des spécimens vivants.

L'élimination de cette espèce est autorisée dans le département depuis 2005. D'abord par l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2005 autorisant le tir de *Corvus splendens*, corbeau exotique

induisant des risques pour la salubrité publique ; puis par l'arrêté préfectoral du 28 mars 2023 portant organisation de la destruction des spécimens de Corbeau familial (*Corvus splendens*) et de Corbeau pie (*Corvus albus*) présents sur le territoire.

PARTENAIRES



EN SAVOIR PLUS

- Caceres S., Cornuaille J.-F., Udo H., Rozet F., Leclerc K. & F.-X. Couzi 2023. *Corbeau familial* *Corvus splendens* à La Réunion. *Bilan de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral de destruction de 2005 à 2022*. Rapport OFB, 58 p. [En ligne] : <https://www.researchgate.net/publication/370271358>.
- Durand M. 2023. « Le grand port maritime de La Réunion construit sa "stratégie biodiversité" », *Outre-mer grandeur Nature* 17 : 32-33.
- Cheke A.S. 1987 « An ecological history of the Mascarene islands, with particular reference to extinctions and introductions of land vertebrates » in A. W. Diamond dir. *Studies of Mascarene Islands Birds*. Cambridge University Press : 5-89.
- Feare, C.J. & Y. Mungroo 1990. « The status and management of the house crow *Corvus splendens* (Vieillot) in Mauritius », *Biological Conservation* 51(1) : 63-70.
- L. J.-Ph. — 2023. « Ce corbeau de malheur sous très haute surveillance ». *Le Journal de l'île de La Réunion*. 7 mai 2023. [En ligne] : <https://www.especesinvasives.re/corbeau-et-autres-especes-invasives-a-la-reunion-jir-mai-2023/>.
- Linders E.W. O. & Langrand 2014. « First record of House Crow *Corvus splendens* for Madagascar—potential impacts and suggested management of an invasive bird species ». *Bulletin of the African Bird Club* 21 (2) : 216–219.
- Réunion La Première 2023. Le corbeau familial pourrait menacer les oiseaux de La Réunion. <https://www.youtube.com/watch?v=L7VyzjQDmw>.
- Rocamora G. & E. Henriette 2015. *Invasive alien species in Seychelles : why and how to eliminate them? : identification and management of priority species*. Mèze, Paris : Biotope/Muséum national d'histoire naturelle.
- Shivambu C.T., Shivambu N. & C.T. « Downs 2020. 24 House Crow (*Corvus splendens* Vieillot, 1817) », in Downs C.T. & Hart L.A. dir. *Invasive birds : global trends and impacts*. Wallingford, Oxfordshire ; Boston, CABI : 175-182.
- SINP 974 – DEAL et Parc national de La Réunion. 2024. –Corbeau familial, Corneille de l'Inde, *Corvus splendens* Vieillot, 1817. [En ligne] : <https://atlas.borbonica.re/espece/199413>.
- Suliman A.S., Meier G.G. & P. Haverson 2011. « Eradication of the house crow from Socotra Island, Yemen », in Veitch C.R., Clout M.N. & D.R. Towns dir, *Island invasives: eradication and management*. IUCN & CBB : 361-363.

RÉDACTION ET CONTRIBUTIONS

Rédaction : Sarah Caceres et Jean-François Cornuaille (OFB)

Relectures : Eve Balard (DEAL), Odile Cruz (OFB), Alain Dutartre (expert indépendant), Clara Singh et Yohann Soubeyran (Comité français de l'UICN)

Remerciements : François-Xavier Couzi (Société d'études ornithologiques de La Réunion), David DERAND (Initiative pour la restauration écologique en milieu insulaire), Priscille Labarrere (Grand Port maritime de La Réunion), Serge Periamodely (Louveterie), Frédéric Robert (Fédération départementale des chasseurs de La Réunion) et l'ensemble des agents du service départemental de l'OFB

ÉDITION

Office français de la biodiversité, 2025